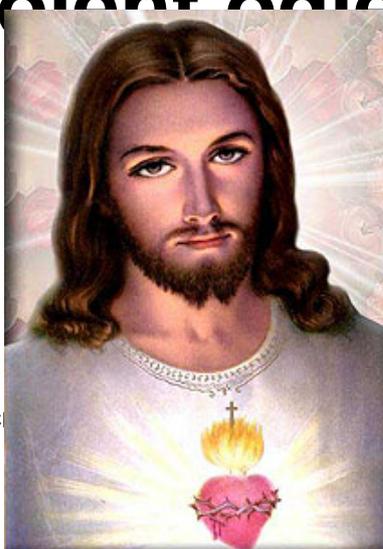


<http://www.jesuschristenfrance.fr/chretiens-confrontes-a-des-lois/article/les-francais-ne-payent-pas-la-redevance-pour-que-jesus-christ-et-la-vierge>

**Les Français ne payent pas la
redevance pour que
Jésus-Christ et la Vierge Marie
soient odieusement insultés et
sur les ondes d'un
« service public »**



Date de mise en ligne : mardi 14 janvier 2020

- C

des actes de profanation, des décisions injustes et même des agressions criminelles -

Copyright © Jésus-Christ en France - Tous droits réservés

Les Français ne payent pas la redevance pour que Jésus-Christ et la Vierge Marie soient odieusement insultés et diffamés sur les ondes d'un prétendu « service public »

A quelques jours de l'Épiphanie, la radio dite de « service public » France Inter vient de se signaler par une offense gravissime à Dieu fait Homme, Jésus-Christ, avec l'assurance, pensent ceux qui en sont responsables, d'une parfaite impunité. Ils oublient cependant que, chrétiens ou non, ils auront un jour à rendre compte au Christ Souverain Juge de leurs actes et paroles. Et ce jour viendra, pour le chanteur concerné comme pour les responsables de cette radio, comme pour chacun. Mieux vaut pour eux qu'ils aient d'ici là fait amende honorable et se soient repentis d'une telle offense.

Quant à nous, chrétiens et contributeurs au financement de « France inter » comme des autres chaînes et radios dites, à tort, de service public, nous n'acceptons plus de telles ignominies, nous n'acceptons plus de financer ces radios pour voir offenser le vrai Dieu, Dieu d'Amour, dont la vie terrestre fut exemplaire et sans faute.

Oui, les Français ne payent pas la redevance pour que Jésus-Christ et la Vierge Marie soient odieusement insultés et diffamés sur les ondes du « service public ». Il est grand temps que de tels scandales cessent. Pour ma part, si tel n'était pas le cas, je bazarde à la déchetterie mon téléviseur et je cesse de payer une redevance devenue odieuse dans son principe même. On ne peut plus continuer ainsi, au nom d'un prétendu « droit au blasphème » qui est une atteinte à ce qu'il y a de plus sacré sur cette terre et qui est aussi un encouragement indirect mais réel à des actes délictueux contre nos églises et lieux de culte.

La liberté a ses limites, celle du respect de la liberté d'autrui, celle du respect de la liberté de culte. Rappelons-nous aussi, chrétiens et non chrétiens, que c'est le Christianisme qui, depuis Clovis, a fait la France. Le respect de notre Pays exige aussi celui du Christianisme.

Guy Barrey

Lettre À l'attention de Laurence BLOCH, directrice de France Inter

Madame,

vendredi 10 janvier, un "humoriste" de votre station Frédéric Fromet s'est illustré par une chanson "comique" particulièrement offensante pour les chrétiens, croyants, pratiquants ou tout simplement de culture chrétienne.

Si le droit au blasphème existe en France, nous nous étonnons que sur vos ondes, le droit au blasphème ne concerne que le christianisme.

Nous nous étonnons que ces "sketchs" à l'encontre du christianisme soient à chaque fois particulièrement violents et offensants.

Comme le précisait la présentatrice Charline Vanhoenacker, si le droit au Blasphème est un droit, votre station envisagerait-elle une chanson à l'encontre l'Islam ?

Je vous demande de bien vouloir retirer ce morceau de votre station et admettre que cette chanson était de mauvais goût, qu'il ne s'agit pas "d'un droit au blasphème" mais d'une charge violente, gratuite et offensante aux chrétiens de ce pays.

À défaut, merci de bien vouloir appliquer le droit au blasphème à toutes les religions.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Guy Barrey

France Inter : une nouvelle abomination payée avec nos impôts

Daniel Hamiche

Ce n'est pas la première fois que France Inter se "distingue" par une attaque frontale et odieuse des chrétiens. Sans remonter à la nuit des temps, nos lecteurs seront bien avisés d'aller voir [ici](#), [ici](#), [ici](#), [ici](#), [ici](#) et [là](#)... Et il y en a d'autres. Un lecteur (merci A. P.) m'a signalé hier une nouvelle dégueulasserie de cette radio étatique dite de "service public", assurément payée par le public mais qui ne lui est d'aucun service. On y viole avec entrain, pertinacité et impunité le principe de "laïcité" de l'État mais tant que les chrétiens en sont les victimes, cela n'a aucune importance pour les adeptes de ce principe... Le 10 janvier dernier, si je ne me trompe pas, France Inter a récidivé dans l'ignoble. Voici ce qu'en dit Axel Vontargier dans une tribune libre parue sur Boulevard Voltaire hier, 12 janvier... À signaler, je viens de l'apprendre, que CitizenGO a lancé une pétition de protestation qu'on peut signer [ici](#) (je l'ai fait...).

Il va sans doute y avoir bon nombre de réactions à propos de la nouvelle chanson de l'humoriste Frédéric Fromet, de France Inter. Il réagissait à l'interdiction du film *La Première Tentation du Christ* émise au Brésil par le juge Benedicto Abicair de Rio de Janeiro en deuxième instance. Le magistrat a expliqué qu'il avait pris cette décision à la demande de l'association catholique Centro Don Bosco de la Fe y la Cultura, afin de « calmer les esprits » au sein de « la communauté chrétienne et la société brésilienne » jusqu'à une décision de justice sur le fond de l'affaire. Cette fiction proposée par Netflix met apparemment en scène un Jésus-Christ qui entretiendrait une relation gay. Visiblement très concerné par les problématiques sociétales du Brésil, Frédéric Fromet a ainsi composé une oeuvre engagée. Citons l'artiste :

« Jésus, Jésus, Jésus est pédé !

Membre de la LGBT,

Du haut de la croix, pourquoi l'avoir cloué ?

Pourquoi pas l'avoir encloué ? »

D'un côté, on invoquera la liberté d'expression des intellectuels et des humoristes qui ne saurait avoir de limite.

De l'autre bord, on exprimera la honte ressentie à l'écoute de ces paroles. Certains croyants y verront une véritable outrance, une offense.

D'autres, peu pratiquants mais se reconnaissant de culture chrétienne, n'apprécieront pas. Ils avanceront

que cette façon de cracher sur la chrétienté contribue très largement à la dégradation des valeurs, des traditions et à la difficulté de transmettre la culture française aux jeunes générations, une culture foncièrement ancrée dans ses racines catholiques.

Beaucoup de non-croyants trouveront que, tout de même, c'est un peu facile de toujours taper sur la religion catholique, qu'on n'y risque pas grand-chose en France. Les églises sont, de toute façon, régulièrement vandalisées aux quatre coins du pays, alors finalement, on peut bien cracher sur la Bible et son Dieu en toute impunité. Pour un véritable provocateur, ce serait presque insatisfaisant.

Le mélomane restera sur sa faim. L'économiste regardera, quant à lui, sa feuille d'impôt puisque Radio France est financée à 80 % par la contribution à l'audiovisuel public dont la redevance s'élevait à 577 millions d'euros en 2017.

Enfin, il est fort probable que beaucoup d'homosexuels trouvent cette provocation bien inutile puisqu'ils disposent, en France, des mêmes droits que les hétérosexuels et que les agressions dont ils sont victimes ne sont pas revendiquées au nom de la religion chrétienne.

Tout cela n'est pas faux. Personnellement, j'aurais simplement une seule chose à dire à Frédéric Fromet et aux humoristes de France Inter. Si votre but est de provoquer les religions monothéistes au nom de la liberté d'expression et de défendre les causes des minorités, oseriez-vous nous faire une belle chanson comme ça, mais en changeant simplement le nom du prophète ?

Source : Boulevard Voltaire, 12 janvier 2020.

<https://www.christianophobie.fr/carte/france-inter-une-nouvelle-abomination-payee-avec-nos-impots>